



AVIS DE PUBLICATION

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que l'arrêté :

- concernant la création du fonds communal pour l'énergie,

adopté par le Conseil général dans sa séance du 4 juin 2018, peut être consulté à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à cinquante jours, soit jusqu'au lundi 30 juillet 2018.

En outre, lors de la même séance, le Conseil général a approuvé les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2017.

Neuchâtel, le 6 juin 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Christine Gaillard

Le chancelier,

Rémy Voirol



**Arrêté
concernant la création du fonds
communal pour l'énergie
(Du 4 juin 2018)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances du 8 mai 2017,

Vu la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL),

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le solde du fonds photovoltaïque au 31 décembre 2017 de 1'007'510 francs est viré au nouveau fonds communal pour l'énergie.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 juin 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Antoine de Montmollin

Sylvie Hofer-Carbonnier



Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2017
(Du 4 juin 2018)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2017, qui comprennent :

a) Le compte de résultats	Fr.
Charges d'exploitation	277'646'598.69
Revenus d'exploitation	<u>-250'994'341.22</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	26'652'257.47
Charges financières	8'540'622.63
Revenus financiers	<u>-28'670'147.36</u>
Résultat provenant de financements (2)	-20'129'524.73
Résultat opérationnel (1+2)	6'522'732.74
Charges extraordinaires	0.00
Revenus extraordinaires	<u>-6'642'283.65</u>
Résultat extraordinaire (3)	-6'642'283.65
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u><u>-119'550.91</u></u>
b) Le compte d'investissements	
Dépenses brutes	16'260'476.56
Recettes	<u>-8'209'282.84</u>
Dépenses nettes	<u><u>8'051'193.72</u></u>

c) L'excédent au bilan au 31 décembre 2017 est de 53'199'801.96 francs.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2017 est approuvée.

Neuchâtel, le 4 juin 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Antoine de Montmollin

Sylvie Hofer-Carbonnier